

CENTRE DE FORMATION DANSE

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTUDES

Initié et porté par la ville, le Centre de formation danse (CFD) de Cergy est un établissement communal d'enseignement artistique créé en 2009. Il est né de la volonté d'offrir à Cergy une formation artistique et pédagogique d'excellence.

Le présent document a pour vocation d'encadrer le fonctionnement des études du centre de formation et d'en garantir le bon déroulement pour l'ensemble des participants.

Le CFD propose **quatre formations distinctes**, offrant un **parcours complet et progressif**, depuis le niveau amateur jusqu'au perfectionnement professionnel. Cette diversité permet à chacun de développer son potentiel artistique, de consolider sa technique et d'envisager une insertion professionnelle dans le domaine chorégraphique.

Au-delà de l'enseignement, le centre se positionne également comme un **véritable pôle ressource**, dédié à la **création**, à l'**ingénierie pédagogique**, ainsi qu'à l'**éducation artistique et culturelle**. Il accompagne ainsi les danseurs, chorégraphes et formateurs dans leurs projets, encourage la recherche et favorise la transmission des savoirs.

A travers trois formations et un incubateur créatif, le CFD propose un parcours complet allant de la pratique amateur à la professionnalisation.

- **Le CFD Junior :** ouvert depuis 2018, il s'adresse aux enfants de 10 à 15 ans. Un groupe de danses hip-hop est constitué chaque année afin de suivre un entraînement hebdomadaire intensif menant à des expériences scéniques tout au long de la saison.
- **La formation pluridisciplinaire :** ouvert depuis 2009, elle s'adresse à des danseurs âgés de plus de 14 ans (jeunes adultes et adultes de moins de 40 ans également). Les techniques de danses les plus actuelles en contemporain, jazz, hip-hop et funkstyle y sont enseignées et sont complétées par un travail postural et des cours d'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD). Il s'agit de former les élèves en leur transmettant de véritables compétences dans ces disciplines tout en développant leur sens artistique : technique, musicalité et interprétation. Ce parcours leur permettant, soit un accès vers la professionnalisation, soit une bonne maîtrise pour les grands amateurs.
- **La formation professionnelle de passeur culturel en danses hip-hop:** Depuis la rentrée 2018, le CFD a étendu son offre pédagogique en proposant une formation professionnelle sur deux ans à destination des danseurs professionnels souhaitant acquérir les outils nécessaires à la transmission de leur art. Depuis septembre 2023, la formation délivre une certification professionnelle inscrite au Répertoire Spécifique (RS6383). L'enseignement de la danse hip-hop s'est développé en France de manière libre, spontanée, et souvent non structurée. Cette formation sur mesure a donc été créée afin de permettre aux stagiaires inscrits de devenir des pédagogues avertis capables de transmettre les différentes techniques de danses hip-hop dans le respect des valeurs de la culture hip-hop.

- **L'incubateur créatif :** Il constitue un espace d'expérimentation, pensé comme un laboratoire chorégraphique, où se croisent transmission, création et insertion professionnelle. L'incubateur s'adresse à de jeunes danseurs issus de divers horizons artistiques, souhaitant enrichir leur parcours par une expérience concrète du travail de compagnie. Il leur offre un cadre structurant mais flexible pour approfondir leurs compétences d'interprète. Chaque année, 2 pièces de 10 minutes sont réalisées : l'une par Sophie Courtin et l'autre par un chorégraphe invité.

Le Centre de formation danse est un formidable tremplin pour celles et ceux qui souhaitent épouser une carrière artistique ou pédagogique. Ses relations avec les établissements de formation professionnelle et ses liens privilégiés avec le monde du spectacle ont également permis à de nombreux élèves et stagiaires d'entamer une carrière de danseur, de professeur, de chorégraphe ou encore d'organisateur d'évènements.

Le CFD développe également de nombreux projets et s'implique dans la programmation danse proposée à Visages du Monde ou sur le territoire. Il est également un pôle de ressource pour la diffusion, et pour l'éducation artistique et culturelle.

La vie de l'établissement est encadrée par des règles de fonctionnement accessibles en ligne sur :
<https://www.cergy.fr/se-divertir/culture/activites-culturelles/enseignement-artistique/centre-de-formation-danse/>

Le règlement aux études (mis à jour en juillet 2025) définit le contenu et l'organisation de l'enseignement.

Il est réactualisé au besoin chaque année. Les aménagements et modifications ne peuvent s'appliquer pour l'année en cours, sauf cas d'urgence.

Il détaille les points suivants communs aux trois formations proposées requérant un suivi pédagogique incluant un système d'évaluation:

- Conditions et modalités d'admission des étudiants
- Cursus des études
- Évaluations des études – délivrance du certificat
- Assiduité, absences et congés

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	1
1. CFD JUNIOR	4
a. Conditions et modalités d'admission	4
Les prérequis pour l'entrée en formation junior	4
Les détections d'entrée	4
b. Cursus des études	4
c. Évaluation des études	4
d. Assiduité /Absences	4
2. FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE	5
a. Conditions et modalités d'admission	5
Préambule	5
Les prérequis pour l'entrée en formation	5
Les auditions d'entrée	5
b. Cursus des études	5
La formation	5
L'incubateur créatif	5
c. Évaluation des études – délivrance du certificat	6
Déroulement des évaluations	6
Certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires	6
Bourse	7
d. Assiduité /Absences	7
3. FORMATION PROFESSIONNELLE PASSEUR CULTUREL EN DANSES HIP-HOP	8
a. Conditions et modalités d'admission	8
Les prérequis pour l'entrée en formation	8
Les auditions d'entrée	8
b. Cursus des études	9
c. Évaluation des études – délivrance de la certification	13
Déroulement des évaluations	13
La procédure d'habilitation du jury	16
d. Rattrapages et recours	16
e. Assiduité- Absences	17

1. CFD JUNIOR

a. Conditions et modalité d'admission

Les prérequis pour l'entrée en formation junior

L'entrée en formation se fait sur détections et est soumise à plusieurs conditions. Les futurs danseurs doivent :

- Être âgés de 10 à 14 ans ;
- Posséder une belle motivation et avoir l'ambition de progresser ;
- Avoir envie de s'investir dans un projet collectif ;
- Fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique de la danse.

Passer les détections d'entrée

Le recrutement pour entrer dans la formation se fait sur détections. Celles-ci ont lieu selon les places disponibles.

b. Cursus des études

Un groupe de danses hip-hop (10-14ans) est constitué afin de suivre un entraînement hebdomadaire de 3h.

c. Évaluation des études

Une évaluation est organisée en fin d'année. Elle se déroule sous forme de portes ouvertes devant les parents et l'équipe pédagogique du CFD.

d. Assiduité /Absences

Tout élève entrant dans la formation junior se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas de retard ou d'absences, les parents doivent prévenir à l'adresse suivante : cfd@cergy.fr.

En cas de maladie ou de blessures, un certificat médical doit être envoyé à l'adresse suivante : cfd@cergy.fr.

Si l'élève a des absences non justifiées trop importantes, l'équipe pédagogique sera dans l'obligation de sanctionner : entretien, avertissements ou renvoi le cas échéant.

2. FORMATION PLURIDISCIPLINAIRE

a. Conditions et modalités d'admission

Les prérequis pour l'entrée en formation

L'entrée en formation se fait sur audition et est soumise à plusieurs conditions. Les futurs élèves doivent :

- Être âgé de 14 ans minimum ;
- Posséder un niveau technique général intermédiaire dans au moins une des disciplines enseignées ;
- Avoir le projet de devenir professionnel ou amateur averti;
- Fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique soutenue de la danse
- Fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Les auditions d'entrée

Le recrutement pour entrer dans la formation se fait sur audition. Les futurs candidats remplissent un formulaire d'inscription en ligne sur le site de la ville.

Les auditions permettent aux professeurs d'évaluer leur niveau et leur motivation. Le CFD peut accueillir jusqu'à 35 élèves, toutes disciplines confondues. Les auditions se déroulent comme suit :

- Barre d'échauffement en danse classique ;
- Mémorisations de variations chorégraphiques dans les 4 autres disciplines : contemporain, jazz, hip-hop et funkstyle;
- Freestyle ;
- Entretien collectif afin que chacun se présente et réponde à certaines questions ;
- Entretiens individuels en visioconférence

b. Cursus des études

La formation :

Elle se déroule en moyenne sur trois ans (hors vacances scolaires) et est validée par l'obtention du **Certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires si les conditions d'obtention sont respectées**. Les cours débutent fin septembre et se terminent fin juin.

La formation comporte 5 disciplines : travail postural, jazz, contemporain, hip-hop et Funkstyle.

Le cursus pédagogique comporte minimum 7h30 de cours par semaine pour chaque élève répartis de la manière suivante :

- 6 h d'enseignement choisies parmi le jazz, le contemporain et le hip-hop / funkstyle ;
- 1 h30 d'enseignement obligatoire en travail postural

Chaque discipline propose deux niveaux :

- Niveau 1 « intermédiaire » : pour les élèves ayant déjà pratiqué la danse mais ayant besoin de revoir certaines bases techniques.
- Niveau 2 « avancé » : pour les élèves déjà confirmés souhaitant atteindre un haut niveau amateur ou se diriger vers une carrière chorégraphique (danseur professionnel, professeur...) ou éducative avec une spécialité danse.

Il appartient aux professeurs d'évaluer le niveau de l'élève.

Le cursus pédagogique prévoit également :

- Des cours théoriques ou conférences : dans ce cadre, certaines journées ou soirées en week-end sont organisées autour de thèmes touchant à la danse (histoire, vidéo conférence, débat). Ces rencontres seront ouvertes à toute personne intéressée par le sujet (élèves et professeurs des associations locales, artistes...). La participation des élèves du CFD est obligatoire.

- Des semaines spéciales : dans ce cadre, des soirées en semaine sont organisées autour de différents thèmes comme : création, procédés créatifs, santé, numérique...
- Des stages ou masterclass : Pendant les vacances scolaires, les cours techniques réguliers n'ont pas lieu. Ces stages sont payants et sont autant ouverts aux élèves du CFD qu'au public. Ces stages ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés.
- Des projets chorégraphiques avec des chorégraphes invités. Le choix des participants à ces projets appartient à l'équipe pédagogique.

c. Évaluation des études – délivrance du certificat

Déroulement des évaluations

Au cours de l'année scolaire, des évaluations formatives et sommatives ont lieu :

- Une première évaluation sommative en janvier devant un jury constitué de l'équipe pédagogique du CFD. Objectif : évaluer les acquis techniques par rapport aux exigences de réussite de la formation ;
- Une évaluation formative a lieu en avril/mai. Celle-ci portant davantage sur la créativité et l'interprétation, elle se déroule en public dans les conditions d'une performance artistique ;
- Une seconde évaluation sommative a lieu en juin devant un jury constitué de l'équipe pédagogique du CFD complétée par un professeur ou artiste extérieur. Elle permet la délivrance des certificats pour certains élèves arrivant en fin de parcours.

Ces évaluations permettent de faire le bilan de la progression de chacun. Tous les élèves sont tenus d'y participer. Un entretien individuel a lieu après chaque session d'évaluation ainsi qu'une soirée bilan. Pour chaque session, un bulletin comportant les appréciations des professeurs est remis aux élèves. L'assiduité, le comportement, la motivation et les prestations scéniques réalisées entrent également en ligne de compte dans ce système d'évaluation.

Ces temps d'évaluation encadrés sont complétés par une évaluation continue réalisée par l'équipe pédagogique tout au long de l'année.

Attention: l'équipe pédagogique peut décider de demander à un élève de repasser les auditions la saison suivante si celui-ci n'a pas tenu ses engagements en matière d'assiduité ou d'investissement.

Certificat de fin d'études chorégraphiques pluridisciplinaires

Il s'obtient, théoriquement, à la fin des trois années d'études. Le nombre d'années peut cependant varier en fonction du niveau de départ. Les conditions pour l'obtenir sont les suivantes :

- Réussite du niveau 2 dans au moins trois disciplines et atteinte d'un niveau technique et artistique jugé suffisant par le jury (pour référence : niveau admissibilité EAT pour les disciplines académiques).
- Présence à toutes les sessions d'évaluation ;
- Réalisation d'une composition chorégraphique groupée (la forme et le contenu de l'exercice peuvent varier suivant la demande des professeurs) ;
- Assiduité rigoureuse ;
- Participation au spectacle de fin d'année et aux diverses scènes proposées ;
- Participation au parcours spectateur
- Participation aux conférences et évènements proposées par le CFD ;
- Participation à des stages proposés par le CFD.

Bourse

Parmi ces certifiés, chaque année, un ou des « Prix CFD » sont décernés aux meilleurs danseurs selon l'appréciation donnée par les professeurs, et prennent en compte le travail de l'année : le sérieux, l'investissement, la motivation ainsi que la réussite de l'évaluation sommative. À ces élèves, le centre offre une « bourse » partielle ou complète d'un montant maximal de 3000 euros destinée à la prise en charge des frais d'inscriptions à une formation diplômante, professionnelle ou des stages de danse.

d. Assiduité /Absences

Tout élève entrant dans la formation se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas de retard ou d'absences, l'élève ou les parents doivent prévenir à l'adresse suivante : cfd@cergy.fr
En cas de maladie ou blessures, un certificat médical doit être envoyé à l'adresse suivante : cfd@cergy.fr
Même en cas de blessures, si celle-ci permet le déplacement, la présence au cours est obligatoire.

Si l'élève a des absences non justifiées trop importantes, l'équipe pédagogique sera dans l'obligation de sanctionner : avertissements, entretien, et/ou renvoi le cas échéant.

- 3 absences non justifiées = entretien + avertissement
- 3 avertissements = une décision d'un renvoi définitif peut être prise par l'équipe pédagogique.

3. FORMATION PROFESSIONNELLE PASSEUR CULTUREL EN DANCES HIP-HOP

a. Conditions et modalités d'admission

La formation de passeur culturel en danses hip-hop peut constituer une formation initiale ou continue. Les candidatures sont individuelles.

Les prérequis pour l'entrée en formation

L'entrée en formation se fait sur audition et est soumise à plusieurs conditions. Les candidats doivent:

- Posséder un niveau technique général avancé et spécifique dans au moins une des 5 grandes disciplines hip-hop enseignées
- Etre âgé de plus de 18 ans
- Avoir un projet professionnel en lien avec la pédagogie et/ou le développement de projets culturels
- Détenir un niveau de français (compréhension et capacité d'expression initiales de la langue française) suffisant pour suivre les enseignements et échanger par des contributions écrites et orales.
- Pour les stagiaires de nationalité étrangère : justificatif test de langue française niveau B2 si un doute subsiste au sortir de l'audition
- Fournir un certificat médical attestant de la non-contre-indication à la pratique soutenue de la danse.
- Fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Pour les étrangers, fournir le titre de séjour ou un visa long séjour en cours de validité

Les auditions d'entrée

Le recrutement pour passer les auditions d'entrée en formation se fait sur dossier. Chaque candidat doit envoyer une lettre de motivation, un curriculum vitae ainsi qu'une courte vidéo en situation de danse.

Les professeurs référents de chaque discipline, accompagnés de la responsable du Centre de Formation et du coordinateur pédagogique, sélectionnent les personnes admises à auditionner en fonction des pièces du dossier.

Elles remplissent alors un formulaire de candidature.

Les auditions sont ensuite organisées et constituent un diagnostic visant à évaluer les aptitudes techniques et artistiques des candidats ainsi que leur motivation.

Déroulement de l'audition:

- Mémorisations de phrases chorégraphiques dans les 5 disciplines locking, popping, break, hip-hop, house
- Construction d'une phrase chorégraphique intégrant des éléments de ces disciplines (au moins 2).
- Improvisation solo dirigée
- Improvisation en groupe/cypher
- Entretien individuel

ANNEXE : pour chaque candidat, un Livret d'audition est édité.

b. Cursus des études

Cette formation professionnelle se déroule sur deux années répartie en 2 fois 22 semaines. D'une durée de 1150 heures, elle est sanctionnée par une certification professionnelle enregistrée au répertoire spécifique auprès de France Compétence (RS6383). Elle s'organise en promotions de 14 étudiants maximum dénommés stagiaires.

L'objectif est de leur garantir l'accès aux compétences requises pour :

- Pratiquer et transmettre les danses hip-hop
- Construire leur parcours professionnel en menant des actions favorisant l'innovation, le dynamisme et le développement de la culture hip-hop

Le programme de la première année porte principalement sur les apprentissages techniques en danses hip-hop (remise à niveau et perfectionnement) et sur les connaissances théoriques en rapport avec la danse en général et avec la culture hip-hop en particulier. L'accent est également mis sur la création chorégraphique et la formation scénique. Même si les stagiaires sont admis sur base d'une bonne expérience en tant que danseur, dans au moins une des disciplines des danses hip-hop, il s'agit d'approfondir et de faire mûrir leur positionnement en tant qu'artiste.

La seconde année est orientée sur la pratique pédagogique, l'acquisition d'outils permettant de transmettre leur art à divers publics, de niveaux différents, sous différentes formes (incluant la gestion de projets culturels). Les questions de santé publique étant un enjeu fort, les cours d'anatomie, de physiologie et d'AFCMD s'accompagnent d'une sensibilisation menée sur la santé du danseur et les risques liés à sa pratique intensive. Le programme a été pensé et est sans cesse réexaminé et adapté par des formateurs qui sont aussi acteurs de terrain issus du milieu hip-hop, afin d'épouser au mieux les spécificités et besoins liés aux sensibilités, esthétiques et pratiques hip-hop.

UNITES D'ENSEIGNEMENT Le parcours de formation est organisé en unités d'enseignement (U.E.) chacune constituant un ensemble cohérent de disciplines et de compétences à acquérir :

- apprentissages techniques et artistiques – Culture chorégraphique et générale – Formation musicale - connaissances corporelles pratiques et théoriques – Création et interprétation – Pédagogie – Pratiques et savoirs associés - Gestion de projets culturels – Immersion dans le monde professionnel.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT :

PARCOURS PEDAGOGIQUE CERTIFICATION PASSEUR/SE CULTUREL/LE EN DANSES HIP HOP				
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	MODULES	ÉVALUATION		
		Contrôle continu 20%	Evaluation sommative 80%	Evaluation certificative finale
Semestre 1 = N1 oct-nov-dec-janvier				
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Locking	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	Hawks Method I : examen d'aptitude technique et artistique. Variation en break. Note minimum de validation pour cette évaluation 10/20 en 1ère année	n/a
	popping break hip-hop new style house Entrainement personnel			
	Atelier de création chorégraphique	Assiduité, participation et progression	Représentations scéniques: précision technique-musicalité- qualité de mouvement-gestion espace- interprétation	
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé	Assiduité et participation; devoirs maison; flash tests	Épreuve écrite sur les connaissances théoriques et l'analyse des ressentis	
UE 3 Culture chorégraphique et générale	Histoire du hip-hop	Assiduité et participation; flash tests; devoirs maison	Épreuve écrite sur les savoirs généraux en histoire de la culture hip-hop	
UE 4 Formation musicale	Culture musicale et Initiation à la composition	Assiduité et participation; devoirs maison	Epreuve écrite janvier portant sur les savoirs généraux en histoire de la musique hip-hop et création de musique élétronique	

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	MODULES	ÉVALUATION		
		Contrôle continu 20%	Evaluation sommative 80%	Evaluation certificative finale
Semestre 2 = N1 fev-mars-avril-mai				
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Locking	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	Hawks Method II : examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation 10/20 en 1ère année	n/a
	popping break hip-hop new style house			
	Atelier de création chorégraphique	Participation aux représentations scéniques	n/a	
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé	Assiduité et participation; flash tests; devoirs maison	Épreuve écrite sur les connaissances théoriques et l'analyse des ressentis	
UE 3 Culture chorégraphique et générale	Histoire du hip-hop	Assiduité et participation; flash tests; devoirs maison	Epreuve écrite	n/a
	Histoire de la danse et méthodologie de recherche en danse	Assiduité et participation; exercices de méthodologie de recherche; devoirs maison	Travail de recherche personnel et contribution à un magazine collectif d'histoire de la danse	
	Analyse d'œuvres	n/a	Analyse d'une œuvre chorégraphique au choix et présentation à l'oral avec support visuel	
UE 4 Formation musicale	Composition musicale (MAO) et connaissance du monde professionnel de la musique en ligne	Progression du travail sur la bande-son et l'album	> Création d'une bande-son d'une durée de 5 min minimum, comportant au moins 5 morceaux différents, sur un thème imposé > Création collective d'un album (1 morceau par apprenant)	

	MODULES	ÉVALUATION		
		Contrôle continu 20%	Evaluation sommative 80%	Evaluation certificative finale
SEMESTRE 4 = N2 fev-mars-avril-mai				
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Approfondissement de la technique	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	Hawks Method IV: examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation 12/20	n/a
	Travail de création en résidence	n/a	Représentations scéniques	
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse du corps dans le mouvement dansé	Assiduité et participation; devoirs maison; flash tests	Question à développer à l'oral (15 min)	n/a
	Santé du danseur			
UE 5 Pédagogie	Pédagogies appliquées aux différentes formes et esthétiques des danses hip-hop	Assiduité et participation; mises en situation	n/a	> Mise en situation d'un cours technique (40 min): tirage au sort d'un niveau. Le candidat choisit en amont de l'examen la technique hip-hop dans laquelle il passe l'examen. > Mise en situation d'un cours éveil-initiation (30 min): tirage au sort d'un objectif et d'un niveau (éveil ou initiation). 80%
	Eveil initiation			
	Notions en sciences de l'éducation			
	Rapport danse musique			
UE 6 Pratiques et savoirs associés	Cadre réglementaire, connaissance du monde professionnel	Assiduité et participation; devoirs maison; mises en situation	n/a	> Entretien individuel de 30 min.
	Connaissance de l'enfant et de l'adolescent			
	Initiation aux interventions avec public sensible			
UE 7 Gestion de projets culturels	Connaissances théoriques et appliquées	Assiduité et participation; devoirs maison		Rédaction et présentation orale d'un projet artistique ou culturel (livrables de dossier, budget, dossier de subvention et objectifs) 80%
	Paysages institutionnels et politiques culturelles			
	Elaboration d'un projet artistique ou culturel			
UE 8 Immersion dans le monde professionnel	Stage en immersion de 7h minimum, avec mise en situation, sous la tutelle d'un pédagogue hip-hop expérimenté, dans une structure partenaire.	Assiduité et professionnalisme		Rédaction d'un projet pédagogique et d'une synthèse concernant les événements auxquels le stagiaire a participé dans l'année 80%

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	MODULES	ÉVALUATION		
		Contrôle continu 20%	Evaluation sommative 80%	Evaluation certificative finale
Semestre 3 = N2 oct-nov-dec-janvier				
UE 1 Apprentissage technique et artistique	Approfondissement de la technique	Progression technique et artistique, y compris en improvisation; participation à la vie artistique; tenue d'un carnet de bord	Hawks Method III: examen d'aptitude technique et artistique. Note minimum de validation pour cette évaluation 12/20	
	Travail de création en résidence	n/a	Représentations scéniques	
UE 2 Connaissances corporelles pratiques et théoriques	Anatomie/physiologie et analyse du corps dans le mouvement dansé	Assiduité et participation; devoirs maison; flash tests	Epreuve écrite d'analyse du mouvement à l'écrit (sous forme de tableau) avec lien entre la théorie, sa pratique dansée et sa mise en œuvre lors de séquences d'apprentissage	
	Santé du danseur			
UE 5 Pédagogie	Pédagogies appliquées aux différentes formes et esthétiques des danses hip-hop	Assiduité et participation; mises en situation	n/a	
	Eveil initiation			
	Notions en sciences de l'éducation			
	Rapport danse musique			
UE 6 Pratiques et savoirs associés	Cadre réglementaire et connaissance du monde professionnel	Assiduité et participation;	n/a	
	Connaissance de l'enfant et de l'adolescent			
	Initiation aux interventions avec public sensible			
UE 7 Gestion de projets culturels	Connaissances théoriques et appliquées	Assiduité et participation; devoirs maison	n/a	
	Paysages institutionnels et politiques culturelles			
	Elaboration d'un projet artistique ou culturel			
UE 8 Immersion dans le monde professionnel	Stage d'observation (7h minimum auprès d'un pédagogue hip-hop dans une structure partenariale	n/a	Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage s'appuyant sur les outils pédagogiques propres à la formation (tableau de suivi et tableau d'observation des cours)	

c. Evaluation des études – délivrance de la certification

Déroulement des évaluations

Le cursus est divisé en unités d'enseignement (UE) semestrielles et repose sur trois types d'évaluation: évaluation continue, évaluation sommative et évaluation certificative. Les résultats de celles-ci se traduisent, en fin de formation, pour chaque unité d'enseignement, par une appréciation allant de "maîtrisé" à "non acquis", attribuée par l'équipe pédagogique et les membres du jury.

Les évaluations relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique, selon des modalités définies pour chaque discipline. Certains travaux évalués sont transversaux et évalués par différents formateurs. L'assiduité et la participation font partie des critères d'évaluation.

Afin de respecter la philosophie inhérente à cette certification visant à être attentif aux formes de résistances pouvant exister vis à vis d'une conduite des apprentissages et des évaluations qui serait trop académique, le système d'évaluation repose, dans la plupart des cas, sur des appréciations et/ou couleurs afin que le stagiaire se situe sur une échelle d'acquisition plutôt que sur une échelle de valeur. Cependant, chaque niveau d'acquisition correspond en parallèle soit à une lettre, soit à une note pour faciliter les processus de notation propre à chaque enseignant.

En première année, des évaluations sont organisées à chaque fin de semestre. Le niveau « en cours d'acquisition » est exigé dans chaque unité d'enseignement pour passer en deuxième année. Les UE ne sont pas compensables entre elles. En revanche, il est précisé que la compensation intra UE s'applique pleinement. L'assiduité est également un critère validant ou non le passage en deuxième année et, par la suite l'obtention de la certification.

En 1ère année:

Cours techniques :

- Une évaluation trimestre 1 et 2

Histoire du hip hop (2 sessions):

- Evaluation des connaissances à l'écrit sur des questions de cours

Histoire de la danse (1 session):

- Chaque stagiaire doit collecter des données (en utilisant les outils et méthodes acquises et pratiquées en cours) par rapport à un sujet qui l'intéresse en histoire de la danse et produire un rendu qui sera inséré dans un magazine. Ce rendu sera également présenté à l'oral. Ce travail validera l'UE méthodologie de recherche en danse.

Musique (2 sessions):

- Une évaluation en janvier portant sur les connaissances théoriques,
- Une évaluation en mai portant sur la réalisation d'une bande son, comportant au moins 5 morceaux différents, sur un thème imposé;
- Édition d'une playlist destinée à une utilisation dans le cadre de mises en situation
- Création d'un morceau musical à l'aide d'un logiciel de MAO (musique assistée par ordinateur).

Anatomie-Physiologie-AFCMD (2 sessions):

- Questions de cours à l'oral et écrit sur les connaissances théoriques

Analyse d'œuvre chorégraphique (en avril):

- Il s'agit de choisir une œuvre chorégraphique (hip-hop ou non), d'en faire l'analyse et de la présenter oralement avec images à l'appui.

A valider au cours des 2 ans:

L'examen d'aptitude technique et artistique :

- Quatre sessions d'évaluation Hawks Method (une par semestre) visant à évaluer les danseurs, en situation d'improvisation dirigée et dans un espace-temps défini, sur les acquisitions techniques dans les cinq disciplines hip-hop, le développement des bases, la créativité et la musicalité.

Note minimum : 50/100 (=10/20) pour passer en 2ème année de formation

Note minimum: 60/100 (=12/20 = presque acquis), indispensable pour valider l'UE 1 au cours des 2 ans et accéder au certificat de fin d'étude.

En deuxième année, l'obtention de la certification repose sur la réussite de :

EPREUVES CERTIFICATIVES (80% de la note finale), composées comme suit:

- Livrables / productions de documents:

Deux déroulés de cours à l'écrit: l'un pour le cours éveil ou initiation décliné pour ces deux niveaux, le second pour le cours technique décliné dans trois niveaux (débutant, intermédiaire et avancé). Le thème des cours est libre.

Un document de synthèse retraçant les diverses expériences de participation à des trainings* et événements de la culture hip-hop.

Un dossier pédagogique rédigé.

Un dossier de présentation de projet artistique et culturel.

- Mises en situation professionnelles:

Un atelier éveil ou initiation de 30 min avec des élèves sujets

Un cours technique dans une des 5 disciplines des danses hip-hop au choix du candidat de 40 min avec des élèves sujets

Un entretien de 30 min

Une présentation orale d'un projet artistique et culturel (fictif ou réel) de 30 min

CONTROLE CONTINU (20% de la note finale)

Note module pédagogie hip-hop

Note module pédagogie éveil initiation

Note module musique

Note module gestion de projet artistique et culturel

La certification est obtenue à condition :

D'avoir suivi les modules de formation inhérents au passage de la certification et les avoir validés

D'obtenir des notes moyennes égales ou supérieures à 10/20 (soit l'équivalent de "en cours d'acquisition" ou "juste satisfaisant") pour chacun des domaines suivants:

- Pratiquer et transmettre les danses hip-hop:

- Construire son parcours professionnel en menant des actions favorisant l'innovation, le dynamisme et le développement de la culture hip-hop

ÉCHELLE D'EVALUATION

D	C	C+	B	A
non acquis	En cours d'acquisition	Presque acquis	Acquis	Maitrisé
8/20 D Non satisfaisant	10/20 C Juste satisfaisant SEUIL DE RÉUSSITE	12/20 C+ Satisfaisant	16/20 B Très satisfaisant	18/20 A Excellent
Un (ou plus) des critères de réussite minimum n'est pas respecté.	Tous les critères minimums de réussite sont respectés.	Tous les critères minimums de réussite sont respectés avec des compétences partiellement acquises	Le travail est meilleur que s'il respectait tous les critères minimums.	Le travail est excellent et original.

Evaluation continue

Une appréciation par semestre pour chaque unité d'enseignement comptant à 20% dans l'appréciation finale (ou l'attribution des crédits) prenant en compte:

- Le travail et l'investissement durant la formation
- la marge de progression
- développement de la curiosité intellectuelle,
- développement d'une réflexion critique,
- développement d'une intelligence collective et la prise de responsabilité vis-à-vis du groupe
- le respect des dates limites d'envoi des livrables
- l'adoption d'une posture professionnelle
- l'apport de réponses aux mails des formateurs
- mises en situation pratiques
- appropriation d'outils pédagogiques (tableau de suivi de cours, tableau d'observation)
- test/ devoirs maison...
- contributions pour le magazine "Le Passeur"

L'obtention de la certification résulte de la note obtenue à l'évaluation certificative terminale et est conditionnée par l'obtention de toutes les unités d'enseignement qui sont indépendantes les unes des autres.

Le Jury se compose comme suit :

Tous les membres du Jury sont désignés par le centre certificateur qui les choisit et les contacte au moins deux mois avant l'organisation des épreuves. La composition du jury de certification approche la parité hommes-femmes

Deux instances de jury sont organisées:

- Un jury pour la présentation du projet artistique et culturel et l'étude du dossier de présentation:
Deux personnalités du secteur culturel extérieures à l'équipe de formateur dont un président de jury
Un responsable pédagogique de l'organisme certificateur

Soit: 66.6% du jury extérieur à l'organisme certificateur

- Un jury pour les mises en situations face à des élèves sujet, entretien et étude des livrables:

Deux pédagogues spécialistes des danses hip-hop,

Un spécialiste afcmd,

Un représentant du secteur institutionnel culturel,

Un spécialiste de la pédagogie éveil initiation,

Ces cinq personnalités sont extérieures à l'organisme certificateur et l'une d'entre elle est désignée président de jury

Deux responsables pédagogiques de l'organisme certificateur

Soit: 71% du jury extérieur à l'organisme certificateur.

Les modalités d'information et de convocation du candidat

Envoi de convocations à chaque candidat par mail

La communication des résultats aux candidats

Un des membres de l'équipe pédagogique communique les résultats par voie d'affichage au centre de formation, le lendemain de l'examen. L'envoi du livret d'évaluation et de l'attestation de réussite (le cas échéant) se fait dans le mois suivant par mail.

Les modalités de délivrance matérielle de la certification

Remise en main propre des certificats ou par courrier recommandé le cas échéant.

d. Rattrapages et recours

- Le processus de rattrapage existe uniquement pour les évaluations sommatives devant être validées avant la fin de la 2nd année.

- Rattrapage pour les autres épreuves : néant.

- Si la note moyenne d'une UE n'atteint pas 10/20 (sauf UE1 12/20), celle-ci n'est pas validée.

Néanmoins, le candidat peut tout de même se présenter à l'épreuve de pédagogie mais ne validera pas son certificat. Il devra représenter l'UE manquante l'année suivante.

Description des modalités de traitement des dysfonctionnements

Le candidat non admis souhaitant contester ou obtenir des explications sur la note reçue peut, le cas échéant, s'adresser à la direction du centre certificateur qui aura en sa possession l'argumentaire réalisé pour chaque candidat.

La description des modalités de régulation des processus d'évaluation menant à la certification

Rédaction de procès-verbaux (PV) signés de la main des membres du jury pour chaque candidat. Calcul sur place des notes donnant lieu à validation de la certification ou non.

Les voies de recours: retenter l'examen l'année suivante/ possibilité de le faire sans se réinscrire à l'année de formation si et seulement si, le candidat a été assidu durant l'année écoulée et si et seulement si, il a obtenu un niveau "en cours d'acquisition" pour l'ensemble des contrôles continus et évaluations sommatives.

Possibilité de se réinscrire en 2ème année pour la suivre **intégralement ou partiellement suivant les UE déjà validées, si et seulement si accord de l'équipe pédagogique.**

e. Assiduité- Absences

Tout stagiaire entrant dans la formation professionnelle se doit d'être ponctuel et assidu.

En cas de retard ou d'absences, le stagiaire doit prévenir à l'adresse suivante : cfd@cergy.fr

En cas de maladie ou blessures, un certificat médical doit être envoyé à l'adresse suivante : cfd@cergy.fr

Même en cas de blessures, si celle-ci permet le déplacement, la présence au cours est obligatoire.

Si le stagiaire a des absences non justifiées trop importantes, l'équipe pédagogique sera dans l'obligation de sanctionner : avertissements, entretien, et/ou renvoi le cas échéant.

- 3 absences non justifiées = entretien + avertissement
- 3 avertissements = une décision d'un renvoi définitif peut être prise par l'équipe pédagogique.